

# COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC

## Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
M<sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL  
M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme  
Entrepôtsitaires

## Représentants des chaînes

Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie  
Metro  
Sobey's  
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

8 septembre 2015

## PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2015

Décision du comité de prix du 8 septembre 2015 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, est le maintien du prix des variétés tardives déjà fixé, en plus de finaliser le prix de la variété Honeycrisp dont celui-ci, est **indiqué en gras**:

Date	Sunrise Paulared et Ginger Gold (minot : 42 lb)	Lobo (minot : 42 lb)	McIntosh Spartan Gala (minot : 42 lb)	Cortland Empire Rouge Délicieuse Jaune Délicieuse (minot : 42 lb)	Honeycrisp * (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	<b>S : 42,50 \$</b> <b>C : 42,50 \$</b>
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus					
<b>* Spécifications pour la Honeycrisp</b>					
<ul style="list-style-type: none"><li>• Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70 mm) en cellule ou en sac</li><li>• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire</li><li>• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit</li></ul>					

S: Sac

C: cellule

### PROMOTIONS CIBLÉES (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot ( <b>SANS COMPLÉMENT DE PRIX</b> ) pour les pommes de variétés Paulared et Lobo annoncées en circulaire en sac ou en cellule.
<b>Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)</b>	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot ( <b>SANS COMPLÉMENT DE PRIX</b> ) pour les pommes de variétés Paulared et Lobo vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.  Rabais de 2 \$/minot ( <b>SANS COMPLÉMENT DE PRIX</b> ) pour les pommes de variétés Paulared et Lobo vendues en sac ou en cellule.

### Pompouce\* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland

	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$

\* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.

## Pomme de catégorie commerciale

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de poursuivre son projet de pomme moche cet automne par la commercialisation d'une pomme **naturellement imparfaite**. Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »	
Variété	Fermeté
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Sobeys IGA a décidé de commercialiser des **drôles de fruits et légumes** cet automne pour **une durée de 6 semaines le temps des récoltes**. Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale**.

Le 8 septembre 2015, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lot de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Selon le résultat de ces projets Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention de mise en marché.

## CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2015



Le **2 septembre et le 8 septembre 2015**, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais **ont devancé** les dates de mise en marché des variétés **Cortland** du 7 octobre **au 30 septembre** et Gala du 30 septembre **au 23 septembre**, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

SEPTEMBRE	02	09	16	23	30
	Sunrise Paulared Ginger Gold N	Paulared Lobo ** Ginger Gold N	Paulared Lobo Ginger Gold N McIntosh **	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold N <b>Gala N</b>	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Ginger Gold N Jaune Délicieuse <b>Cortland</b>
OCTOBRE	07	14	21	28	
	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Jaune Délicieuse Rouge Délicieuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Jaune Délicieuse Rouge Délicieuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Jaune Délicieuse Rouge Délicieuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Jaune Délicieuse Rouge Délicieuse	

\*\* Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démérite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés**.

## PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2015

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **mardi 22 septembre 2015 dès 20 h par conférence téléphonique**, dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et des prix des pommes tardives.

## PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2015

Décision du **26 août 2015** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation concernant le prix de la pommes à jus tardives.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,065 \$ la livre ou 2,73 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	<b>Tardives</b> <b>Pas d'entente au moment d'écrire ce communiqué</b>	<b>Tardives</b> <b>0,1175 \$ la livre ou 4,94 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)</b>  <b>0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)</b>	<b>Tardives</b> <b>0,1175 \$ la livre ou 4,94 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)</b>  <b>0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)</b>

## PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2015

Les membres du comité de prix de la pomme de transformation n'ont pas établi de date pour une prochaine rencontre pour finaliser le prix de la pomme à jus standard tardive pour la saison de commercialisation 2015-2016. Dès que les prix seront établis, ils seront disponibles sur le site Internet des PPQ : [www.producteursdepommesduquebec.ca](http://www.producteursdepommesduquebec.ca)

Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

G:\Générale 3\Général\communiqués\2015-2016\com08-09-15.doc

Daniel Ruel, agr.

*Les Producteurs de pommes du Québec*